

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE RIBECOURT-DRESLINCOURT

2026 - 115 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation
22/06/2026

Date d'affichage
22/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le **lundi 29 juin à 19h**,
le Conseil Municipal de cette Commune
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la
loi à la **Mairie** de RIBECOURT-DRESLINCOURT
sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ**
Jean-Guy, Maire

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, M. BELLOT Patrice, Mme PIENS Antonella, M. CARRASCO José, Mme HAINEZ Carole, M. COPPIN Franck, Mme CHARLET Valérie, M. CANTRAINE Hervé, Mme FRÉTÉ Thérèse, M. JULIEN Jérémy, M. CATRY Bruno, M. CARON Joël, Mme DOGIMONT Laurette, Mme NISOLE Sandra, M. DE ALMEIDA Pierre, Mme CAMARA Laura, Mme BOULNOIS Naguine, M. CHMIELEWSKI Thomas, Mme HALKO Laurence, Mme GUEMBE Florence, Mme TROUILLET Sarah, M. LÉGER Loïc, M. LAMOUREUX Laurent à partir de 19h05.

Excusés : Mme BALITOUT Hélène, M. LANCIEN Yves, M. KLIBER Antoine, Mme MARCHI Charlène, M. LAMOUREUX Laurent jusqu'à 19h05.

Pouvoirs : Mme BALITOUT Hélène à M. CHMIELEWSKI Thomas, M. LANCIEN Yves à M. BELLOT Patrice, M. KLIBER Antoine à Mme TROUILLET Sarah, Mme MARCHI Charlène à M. LÉGER Loïc.

Secrétaire de séance : Madame NISOLE Sandra

SPORT

DENOMINATION DU STADE DIT « DU SAUSSOY »

RAPPORTEUR : Hervé CANTRAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom donné à ses équipements publics ;

Considérant que Daniel CALMELS a été adjoint aux sports de 1999 à 2026 et qu'il a été très impliqué dans la vie associative ;

Considérant qu'afin de rendre hommage à Monsieur Daniel CALMELS, figure emblématique du tissu associatif de notre commune, il a été proposé de renommer le stade dit « du Saussoy » par son nom ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

NOMME le stade municipal dit « du Saussoy » par « Daniel CALMELS » ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La saisine

du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

CHARGE ET DELEGUE, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Sandra NISOLE



Le Maire,

Jean-Guy LÉTOFFÉ